

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

du 13 novembre 2018 à 19h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT Renée WAUTELET Paul (excusé) FROIDBISE Francis	DECROUPELLE Noëlle (absente) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude (décédé)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (démissionnaire) DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (absente) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile (absente) SERVAIS Valentine (démissionnaire) LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (démissionnaire)

Agents de développement du GREOVA : Alix EVRARD et Isabelle DALIMIER.

1. Approbation du PV de la CLDR du 27 juin 2018

Les corrections à apporter au PV sont les suivantes : M. VAN SULL était présent lors de la CLDR et les rumeurs concernant la maison de village n'ont pas été rapportées par M. RUTHY ; quant à la tour de justice, le point relatif à l'organisation de son espace tourisme ne doit pas faire l'objet d'une soumission au Conseil communal.

Hormis ces remarques à prendre en compte, tous les membres approuvent le PV à l'unanimité.

2. Activation de la fiche n°1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de justice

Dans le but d'activer prochainement cette fiche, Mme LARDOT explique aux membres ce qu'est une convention en deux phases (faisabilité-réalisation), à savoir qu'en tant que PCDR approuvé par le Gouvernement wallon après le 25 octobre 2012 (le 7 mars 2013), celui d'Ouffet ne peut bénéficier que de cet unique type de convention. S'ensuit ensuite une explication par Mme EVRARD quant aux différentes étapes qui devront être suivies à partir de la réunion de coordination qui sera bientôt organisée en faveur de l'activation de cette fiche. Enfin, un point est fait sur les différents documents que devra présenter l'invitation à cette réunion de coordination à ce stade (de pré-actualisation) du projet à envoyer aux éventuels pouvoirs subsidiaires concernés. Mme EVRARD précise enfin aux membres que dans le cadre d'une entrée en première phase de cette convention (soit, en faisabilité), la réactualisation d'une fiche correspond au même stade que sa réactivation, vu que la DDR verse 5% du financement à la Commune afin que cette dernière puisse rémunérer un bureau d'études pour procéder à la réactualisation de la fiche.

Dans le cadre de sa prochaine actualisation, la Commune fera appel à un auteur de projet. L'élaboration de cette fiche vers son projet définitif pourrait donc prendre un certain temps. Mme LARDOT rappelle à tous que cet auteur de projet ne sera pas le même que celui qui s'était récemment chargé de simplifier cette fiche PCDR dans le cadre du récent appel à projet lancé par le Programme Wallon de Développement rural (PwDR). Pour rappel, ce dernier n'avait finalement pas retenu le projet de Ouffet. En cause : un excès de surface de 20 m².

M. TRINE souhaite savoir quelles ont été jusqu'ici les premières réflexions de la Commune en faveur de la réactualisation de cette fiche, en lien avec les différents espaces à conférer aux lieux. Mme LARDOT cite alors les pistes de réflexion à ce sujet : ciné-club, locaux pour événementiel et salle de travail estudiantine. M. TRINE rappelle qu'il manque à Ouffet un syndicat d'initiative et qu'il serait opportun de consulter toutes les asbl et communautés susceptibles d'être concernées par ce lieu, telle que la société médiévale par exemple. Un groupe de travail pourrait être constitué dès janvier 2019 pour réfléchir aux meilleurs choix à poser à cet effet. Cette idée sera à nouveau abordée lors de la prochaine CLDR, après sa recomposition. Les agents de développement du GREOVA pourraient se charger de l'organisation de ce GT. M. TRINE rajoute aussi qu'il serait préférable de placer l'accueil dans les caves afin d'éviter de devoir construire une nouvelle annexe près de la tour ; mais Mme LARDOT lui répond qu'un espace d'accueil doit aussi prévoir de la place pour les vestiaires, débarras, ou autres zones logistiques.

Après un rappel consistant à expliquer à tous que rien n'a encore été envoyé à l'urbanisme et que tout le projet d'actualisation de cette fiche (depuis son inscription au PCDR validé en 2013) reste à faire, tous les membres sont d'accord d'approuver l'activation de cette fiche, c'est-à-dire la procédure à suivre pour entrer en convention faisabilité auprès du Développement rural.

Mme EVRARD rappelle qu'il sera également nécessaire de s'enquérir de l'approbation du Collège communal avant d'organiser la réunion de coordination, et que cette approbation officielle du Collège devra faire partie des documents à joindre à l'invitation.

3. Activation de la fiche n°2.6 – Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité

À la différence de la fiche précédente à activer elle aussi, celle-ci - plus simple - sera prochainement actualisée non pas par un auteur de projet, mais par un architecte (qui élaborera les aménagements à faire autour des logements tremplins). Son élaboration vers un projet définitif pourrait donc se faire plus rapidement. L'actualisation de cette fiche semblant a priori peu coûteuse, cette dernière pourrait se voir réalisée en lot 0, c'est-à-dire sans soutien financier du Développement rural (soit par une simple intervention communale, soit via l'intervention d'autres pouvoirs subsidiaires, tels que la Mobilité douce ou encore les Espaces verts). À cet effet, tous les membres adhèrent au fait de

réorganiser prochainement un groupe de travail avec M. VAN SULL afin de réfléchir à la meilleure manière d'actualiser et de concrétiser cette fiche. Cette idée sera à nouveau abordée lors de la prochaine CLDR, qui se positionnera sur la catégorisation de cette fiche en lot 0 ou non.

4. Divers

Madame LARDOT annonce aux membres qu'au regard du nombre d'absents, la prochaine CLDR de janvier remettra à l'ordre du jour les points discutés ci-dessus. La **composition de la CLDR** sera aussi revue quant au remplacement des six membres démissionnaires.

Concernant les **chemins et sentiers vicinaux**, qui font l'objet d'un groupe de travail régulier, Mme LARDOT annonce aux membres que la Commune est actuellement en procédure judiciaire contre un propriétaire terrien, M. ULLENS DE SCHOOTEN, qui nie l'existence de certains sentiers vicinaux sur ses terres et qui y refuse dès lors tout passage. Or, l'accès aux chemins vicinaux concernés (10, 13 et 19) est nécessaire à la concrétisation des maillages inter-villages et de la mise en valeur des sentiers souhaités par la Commune. Actuellement, huit personnes peuvent déjà témoigner du refus régulier de ce propriétaire de « laisser-passé », mais la Commune appelle encore de nouveaux témoignages susceptibles d'étoffer le discours de l'avocat communal lors de sa prochaine convocation en justice de paix.

Concernant l'**éco-construction de la maison de village à Ellemelle** (fiche activée 1.2), Mme LARDOT précise aux membres que l'analyse des offres a fait apparaître une augmentation significative par rapport à l'estimation des frais. Le Collège a sollicité l'auteur de projet pour une réévaluation du CSC afin de clarifier certains postes et de dégager des économies là où c'est possible sans remettre pour autant en cause l'essence du projet et du permis octroyé. Sur cette base, le Collège lancera prochainement un nouveau marché public de travaux (en 3 lots : 1 gros et 2 petits).

Concernant le projet transcommunal relatif à la **construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier**, Mme LARDOT annonce aux membres que le projet a fait l'objet d'un accord de principe conditionné de la part du SPW Direction du Développement rural (le 16 juillet 2018), ainsi que du SPW Direction des Infrastructures sportives (23 octobre 2018).

Enfin, concernant le projet en suspens de la **maison de village de Warzée** (fiche non activée 1.3), un membre souhaite savoir si elle est finalement abandonnée, bien qu'elle ait été à l'époque catégorisée en lot 1 du PCDR. Mme LARDOT lui répond que cette fiche pourrait bien être activée un jour, mais qu'il serait opportun de mûrir une réflexion quant à la sollicitation ou non du Développement rural pour sa concrétisation, qui consisterait essentiellement en la réalisation d'un réfectoire, c'est-à-dire à un projet de plus petite ampleur.